Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE

CONFÉRENCE

OBJECTIF ZÉRO FÉMINICIDE

DÉTERMINER LES MOYENS PRIORITAIRES POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FONDÉES SUR LE GENRE

Débat avec la Secrétaire d'Etat **Sarah Schlitz**

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE
CONFÉRENCE

CONTEXTE EUROPÉEN DU DÉBAT

À la suite de la décision du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne de s'engager à écouter les citoyens et citoyennes européennes et à donner suite, dans les limites de leurs sphères de compétences, aux recommandations formulées par ceux-ci ; la conférence devait servir à parvenir à des conclusions et fournir des orientations à l'union concernant l'avenir de l'Europe au **printemps 2022**.
La conférence est placée sous l'autorité des trois institutions, représentées par les présidents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission européenne, agissant en qualité de présidence conjointe.

La conférence sur l'avenir de l'Europe comprenait une série de débats et de discussions menés par des citoyens et citoyennes à tous les niveaux - européen, national, international et régional. Chaque pays européen a été invité à organiser des événements et à fournir un rapport sur les résultats des délibérations. Au niveau européen, les institutions européennes s'engagent à constituer des panels de citoyens et citoyennes européennes.

Les résultats mis en avant seront aussi utilisés pour déterminer les objectifs de la Belgique au cours de sa Présidence au Conseil de l'Union Européenne au premier semestre de 2024.

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE
CONFÉRENCE

MÉTHODOLOGIE

Lors de cette table ronde qui rassemblait un peu plus d'une vingtaine de personnes, les échanges ont été articulés autour de quatre temps forts.

En introduction chaque participant devait écrire sur un post-it le mot qui lui venait spontanément à l'esprit pour caractériser les moyens prioritaires pour lutter contre les violences fondées sur le genre. En partageant le mot écrit sur le post-it, chacun a pu donner une brève explication sur son choix.
Après ce tour de table, deux temps forts orchestrés autour de deux questions :

- Quelles sont les **mesures choc à prendre** si l'on veut **légiférer au niveau européen** ?
- Quelles idées, quels supports seraient à développer afin de **sensibiliser le plus grand nombre** au niveau européen ?

Pour chacune des questions, les participants ont pu à tour de rôle partager leurs idées, leurs solutions et faire des propositions concrètes.

La dernière partie de cette table ronde a permis de **lister les axes prioritaires d'action** au niveau de l'Europe.

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE

CONFÉRENCE

MISE EN CONTEXTE

Les **violences basées sur le genre** continuent malheureusement de marquer dramatiquement l'actualité comme en témoignent les nombreux cas de féminicides déjà recensés en 2021. Les féminicides sont le terrible résultat d'une escalade de violence pour des victimes qui souvent avaient déjà signalé d'autres faits. Trop souvent en effet, les auteurs de féminicides sont déjà connus des services de police pour des faits de violences commis auparavant. Des mécanismes de prévention devraient permettre à ces drames d'être évités. Au-delà de ces cas particulièrement dramatiques, de multiples situations de violence continuent de se présenter chaque jour et les participant.e.s ont fait part de nombreux exemples qui portent à penser que la gestion des cas de violences de genre est à revoir en Belgique ainsi qu'ailleurs en Europe.

Une récente étude estimait le **coût global des violences** fondées sur le genre au sein de l'**Union Européenne** à près de **366 milliards d'euros**. Au-delà d'un véritable fléau de société imprégné de tradition patriarcale, il s'agit donc aussi d'un désastre économique. Pourtant, l'Union européenne ne dispose d'aucun instrument contraignant destiné à protéger les victimes, majoritairement femmes, contre ces violences.

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE
CONFÉRENCE

Plus clairement, il n'existe pas d'instruments légaux européens qui visent à endiguer les violences basées sur le genre et les violences conjugales au niveau européen. Le sujet est traité dans plusieurs directives et régulations (les droits de victimes, l'égalité des genres ou la politique d'asile) mais pas de manière cohérente et harmonisée dans tous les pays de l'Union. Cela se traduit par d'énormes différences dans la gestion des faits des violences au sein des différents systèmes judiciaires, sociaux et de santé.

Une proposition de loi de la Commission Européenne est attendue pour augmenter la protection des victimes de violence, cette loi devrait amener à des standards communs pour la gestion et définition des crimes et délits en ligne et hors ligne.

L'Union Européenne dispose néanmoins d'un instrument puissant et novateur – le premier traité européen juridiquement contraignant proposant une approche globale, une réalisation importante dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles – la Convention d'Istanbul, ratifiée par 21 de 27 pays membres. La ratification de la **Convention d'Istanbul** par l'ensemble des pays Européens est évidemment la clef pour intégrer la Convention à l'acquis communautaire. Reste à convaincre les derniers récalcitrants.

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE

CONFÉRENCE

LES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES

Le panel présent lors de la conférence était diversifié et regroupait des représentant.e.s d'associations ou collectifs anti-racistes, féministes et LGBTQI+. Des personnes du comité des femmes sans papiers étaient également autour de la table ainsi que des professionnels de la santé et de la police. Plusieurs étudiant.e.s ou jeunes travailleurs.euses dans des matières européennes nous ont apporté leur point de vue dans le débat. L'ancienne secrétaire générale du Lobby Européen des Femmes, des professeurs de l'ULB et autres enseignant.e.s ou chercheur.euse.s, ainsi que des représentantes du conseil des femmes francophones de Belgique nous ont rejoint également. Des militant.e.s de la société civile et une représentante de la cellule EcoloJ ont aussi participé au débat.

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE
CONFÉRENCE

01
THÉMATIQUES PRIORITAIRES

Dans la discussion d'ouverture les participantes et participants ont été invités à réfléchir aux deux questions :

- Quel est **le mot** qui vous vient spontanément à l'esprit ?
- Lorsqu'on parle de moyens prioritaires pour lutter contre les violences fondées sur le genre, **qu'est ce qui est le plus important pour vous** ?

Les politiques de **l'éducation** et de **l'enseignement** ont souvent été présentées comme le meilleur moyen de lutter dès le plus jeune âge, contre les violences fondées sur le genre. L'attention a été attirée sur le rôle de l'école. L'école représente la société et est un endroit idéal pour déconstruire les schémas de la culture du viol en prenant le mal à la racine chez les très jeunes enfants. La Belgique pourrait montrer l'exemple et partager ses bonnes pratiques avec d'autres pays membres.

La culture au sens large a également a été mentionnée comme moyen prioritaire pour changer les mentalités par des découvertes qui favorisent la diversité et l'ouverture à l'autre .

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE

CONFÉRENCE

Plusieurs participants ont présenté **le rôle de la justice** comme élément essentiel de la solution. La discussion a cependant révélé un désaccord concernant la manière de traiter les affaires de viols devant les tribunaux et aussi concernant les peines avec sursis. Pour les participant.e.s il était essentiel de mettre en place des lois performantes. Certaines ont mis en avant le fait que les femmes sans papiers subissent encore plus de violence sans avoir le même recours à la justice. D'autres ont demandé plus de justice sociale et on fait référence au manque de logements et de centres de référence pour entourer les victimes. Dans cet ordre d'idées, il a été jugé primordial de **faire évoluer les mentalités au sein de la magistrature et de la police.**

Les participantes ont aussi mis en exergue l'importance de la **sensibilisation** et de la **communication** qui doit se faire à tous les niveaux pour atteindre tous et toutes. Le traitement par les médias des féminicides est très insuffisant. Par ailleurs, la parole n'est pas encore assez libre pour les personnes qui sont en souffrance. Cela fait appel à plus d'espaces sécurisés et des outils de communication pour faciliter la libre parole.

Finalement les participant.e.s se sont montré.e.s persuadé.e.s que la **violence** faite aux femmes doit être reconnue comme **structurelle**. Si ce problème est traité en fonction, cela demande des mesures de grande ampleur et des budgets conséquents pour les actrices et acteurs de terrain.

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE
CONFÉRENCE

02

LES MESURES CHOC À PRENDRE SI L'ON VEUT LÉGIFÉRER ?

Les participant.e.s ont été interrogé.e.s plus en profondeur sur l'**adoption de lois et mesures concrètes** à prendre **au niveau européen**.

Leadership européen de La Belgique

La prochaine présidence européenne du Conseil de l'Union Européenne assumée par la Belgique donne une opportunité de définir cette question comme une priorité. Si l'Europe a été fondée comme un projet de paix, peut-on accepter qu'autant de femmes meurent chaque jour parce qu'elles sont femmes ?

Directive européenne

Il serait opportun de **créer une directive EU horizontale** qui reprenne toutes les formes de violence aussi bien les violences au travail, les violences en ligne ou bien les violences conjugales et sexuelles. Dans ce cadre européen, il est essentiel de définir les violences faites aux femmes comme « crime européen » c'est à dire des infractions graves ayant une dimension transfrontalière, de façon à augmenter leur visibilité, insister sur leur gravité, et avoir une base juridique commune claire. Le volet sur les violences « en ligne » est primordial en vertu du fait que ce type de harcèlements contre des activistes et militantes ne cesse d'augmenter.

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE
CONFÉRENCE

Une coordinatrice européenne pour les violences fondées sur le genre

La création d'**un poste de coordinateur. ice européen.ne** au même titre que cela existe déjà pour lutter contre la traite des êtres humains ou le racisme permettrait certainement de faire avancer les choses plus rapidement.

Des sanctions financières et un fond dédié aux victimes de violences basées sur le genre

Une autre mesure choc à prendre, concerne la Convention d'Istanbul et sa mise en œuvre au sein de l'Union Européenne. Les participant.e.s proposent d'imposer des **sanctions financières** pour **les pays qui n'appliquent pas la Convention**. Ces sanctions financières permettraient de **créer un fond dédié aux victimes de violences basées sur le genre** voire un fond de prévention. La **Convention d'Istanbul** en général **doit être utilisée comme un levier européen** qui permettrait une meilleure harmonisation et faciliterait la définition européenne du féminicide.

Définition européenne du féminicide

Cette **définition européenne du féminicide** serait à mettre en perspective avec la définition du génocide, de façon à créer des procédures internationales, des prescriptions plus longues, des possibilités d'action et de recours au niveau international.

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE

CONFÉRENCE

Une perspective intersectionnelle

Quand on parle de discriminations il est important de préciser à quel groupe appartiennent les femmes touchées : notamment les femmes migrantes, les femmes sans papier, les femmes Rom , les femmes handicapées … , dans le but de travailler dans **une perspective intersectionnelle**.

Un axe spécifique sur les femmes migrantes / les femmes sans papiers

Concernant **les femmes sans papiers**, il faut également **accroître la visibilité des violences** qu'elles subissent, comptabiliser l'ensemble des agressions endurées par ces femmes et travailler avec les organisations de terrain. Une autre mesure concerne la Directive de retour et de regroupement familial et les obstacles posés par l'espace Schengen : il est nécessaire de repenser sa perméabilité pour la protection de femmes migrantes.

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE
CONFÉRENCE

03

LES MESURES CHOC À PRENDRE SI ON VEUT SENSIBILISER LA POPULATION

Culture

Un des domaines qui permettrait de sensibiliser le plus grand nombre, est celui **de la culture.** Si l'on regarde les productions au niveau du cinéma, de la télévision, il faudrait avoir des thématiques plus parlantes. Quant aux dessins animés pour les enfants il faut travailler avec des créations qui les touchent et les sensibilisent.

Augmenter les heures de cours d'éducation sexuelle

Un autre moyen de sensibiliser un maximum de personnes est celui de l'**éducation sexuelle**. Il faudrait augmenter et rendre obligatoire les cours d'éducation sexuelle à l'école, et créer des séances plus complètes et continues. Il est important d'y introduire une sensibilisation aux violences conjugales et de discuter de la problématique du consentement. Il est essentiel de conscientiser les enfants depuis leur plus jeune âge ainsi que leurs parents, par exemple via des formations organisées par l'ONE. Il faudrait aussi instaurer une obligation d'éducation sexuelle continue.

Mieux repérer les mariages forcés

Concernant les mariages forcés, il est important également de former et sensibiliser les agent.e.s de l'état civil ainsi que les agent.e.s présent.e.s dans les aéroports.

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE
CONFÉRENCE

Restreindre l'accès à la pornographie et régulariser les conditions de sa production

Un autre défi européen concerne celui de l'accès à la pornographie. On constate que les enfants apprennent la sexualité via la pornographie qui est de plus en plus violente et accessible. La législation devrait être plus ferme par rapport à la pornographie mainstream. Une fermeté accrue est nécessaire non seulement pour ceux qui regardent que pour ceux qui créent. Il faut pouvoir instaurer des mesures de protection envers les personnes qui participent au tournage de ces films pornographiques car le consentement des acteur·s·rices n'est pas toujours garanti.

Renforcer et pérenniser la formation des personnes en contact avec les victimes de violence

La formation est un axe important en terme de sensibilisation. Il faut la renforcer auprès de ceux qui sont en contact avec les victimes - les acteurs de terrain comme les animateurs, les policiers, les personnes travaillant dans les hôpitaux. Il faut notamment développer les compétences d'écoute, assurer un suivi auprès des victimes, un suivi psychologique pour les témoins d'agression sexuelle. Surtout il ne faut pas oublier que le travail doit se faire à différents niveaux et avec les associations qui sont sur le terrain.

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE
CONFÉRENCE

Sensibiliser les acteurs et actrices de terrain sur l'inceste
La formation doit être également un outil efficace vis à vis de la problématique de l'inceste. En effet trop d'enfants violés voient leurs agresseurs passer au travers des mailles du filet. Il y a clairement un manque de reconnaissance des signes de violence. Un énorme travail doit être fait au niveau de l'aide à la jeunesse et également au niveau de l'école, auprès des infirmiers, du personnel scolaire…

Le rôle de médias
Un autre axe qui permettrait de sensibiliser le plus grand nombre se situe au niveau des journalistes. En Belgique la loi du silence est encore bien présente En effet, il faudrait que les différents médias jouent un rôle plus important, qu'ils parlent davantage des violences subies par les femmes et des féminicides et conduisent plus d'interviews auprès des personnes concernées/informées. Il existe au niveau européen une base de données reprenant des femmes expertes sur différents sujets (Brussels Binder et au niveau belge Expertalia) qu'il serait intéressant de solliciter davantage.

La mise en réseau et le partage de bonnes pratiques
Le dernier point sur cet axe de sensibilisation au niveau européen serait de multiplier les occasions de réseauter entre pays, de partager les bonnes pratiques et de créer de l'interconnexion entre les différentes bases de données qui existent dans les états membres.

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE
CONFÉRENCE

CONCLUSION
PRIORITÉS AU NIVEAU EUROPÉEN

Après avoir partagé des solutions sur les deux thématiques, à savoir la justice et la sensibilisation du plus grand nombre, voici les axes qui pour les participantes et participants au débat semblent prioritaires à mener au niveau européen.

Urgence de la ratification de la convention d'Istanbul

Ce qui ressort en tout premier lieu c'est l'urgence de la ratification de la Convention d'Istanbul au niveau européen. Il faut s'assurer que les derniers pays récalcitrants la ratifient. Il est également important d'avoir des instruments juridiquement contraignants pour s'assurer de la mise en œuvre pleine et entière de la Convention. Un suivi qualitatif et continu doit intervenir.

Une directive EU horizontale

Une des priorités pour la Présidence Belge est d'adopter une directive EU horizontale qui réponde à toutes les formes de violences basées sur le genre.

Une nouvelle filière GENRE au Conseil

Enfin, l'Europe devrait créer des réunions ministérielles européennes formelles comme il en existe pour d'autres ministères, qui se réunissent jusqu'à 6 fois par an. Les ministres de l'égalité pour l'instant partagent la filière d'EPSCO du Conseil avec les ministres de l'emploi et de l'intégration sociale et les questions de violences font partie des compétences des ministres de la justice et de l'Intérieur.

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE
CONFÉRENCE

Prévoir les budgets plus importants pour lutter contre la violence basée sur le genre et prévoir les enveloppes spécifiques

Si on parle d'enveloppe budgétaire européenne à débloquer, il serait intéressant de débloquer un budget qui servirait à promouvoir les créations artistiques pluridisciplinaires qui travaillent à la sensibilisation sur ces questions de violences. Ce budget pourrait également être utilisé pour ouvrir des espaces dédiés aux femmes et à leurs actions dans l'histoire. De manière plus générale, il devient prioritaire de débloquer des budgets plus importants pour les campagnes sensibilisation aux violences faites aux femmes.

Investir dans le partage de bonnes pratiques

Le partage de bonnes pratiques entre pays européens est clairement une priorité. La création d'une base de données reprenant certains projets (exemple une campagne de sensibilisation réalisée dans un pays) pourrait permettre d'adapter et d'exporter ceux-ci à d'autres pays de l'union. Il serait notamment intéressant de faire « voyager » à travers l'Europe une exposition initiée dans un pays européens (une référence : l'exposition « Que portais-tu ce jour-là »).

Sarah Schlitz

L'AVENIR DE L'EUROPE
CONFÉRENCE

Plus d'investissement dans EIGE (l'Agence Européenne pour l'Egalité de Genre)

Il est important d'assurer la continuité et d'investir davantage dans cette agence européenne pour l'égalité de genre. Cette agence récolte des statistiques sur les questions d'égalité, y compris sur les violences, crée des définitions communes et possède des bases de données reprenant les différents projets de sensibilisation menés en Europe. L'agence anime aussi des groupes d'expert.e.s. La défense de son statut d'agence à part entière est primordiale.